

DELIBERATION N°20

Ouverture d'un accueil périscolaire sur le groupe Vauquelin-Michelet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que depuis 1989, la municipalité met en place des accueils périscolaires dans les écoles maternelles afin de répondre aux besoins de garde des familles. Ceux-ci sont déclarés et habilités auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et bénéficient de financements de la Caisse d'Allocations Familiales. 7 écoles maternelles sur 11 sont dotées de ce type de structure et 2 sont rattachées à un accueil existant sur l'école élémentaire de proximité.

Depuis 2003, des accueils ont également été créés au sein des écoles élémentaires. Ils sont aujourd'hui au nombre de 8 sur 11 écoles, mais l'une d'entre elles bénéficie de l'accueil de la maternelle du même groupe scolaire. Ces accueils ne sont pas soutenus financièrement dans la mesure où ils ne sont inscrits dans aucun dispositif pouvant générer des subventions.

Aujourd'hui le groupe scolaire Vauquelin-Michelet, qui connaît des difficultés au niveau des effectifs scolaires, souhaite que la municipalité puisse ouvrir ce type d'accueil afin d'éviter des demandes de dérogations au bénéfice des écoles disposant de garderies.

Une répartition différente des moyens alloués permet de pouvoir ouvrir cette structure sur une période d'essai dans un premier temps, sans générer de coût supplémentaire, d'autant que la CAF ne prend pas en compte les nouveaux accueils dans ses financements.

Il est proposé d'ouvrir cet accueil dans les locaux de l'école Vauquelin, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30 à compter du 7 mars 2011 (retour des vacances d'Hiver). Cet accueil s'organisera à l'identique des derniers qui ont été mis en place, sans distribution de goûter. La tarification sera celle qui s'applique à l'ensemble des accueils. L'encadrement des enfants sera assuré par un personnel formé dans la limite de 14 enfants. Selon l'effectif accueilli, l'encadrement pourra être ajusté. Il sera ouvert à destination des enfants scolarisés à la maternelle Vauquelin et à ceux de l'élémentaire Michelet.

Le coût d'un animateur pour la période du 7 mars au 1er juillet 2011 est de :

15,20 € x 3h x 61 jours =	2 781,60 €
15,20 € x 2h x 4 mois (régie) =	<u>121,60 €</u>
Total	2 903,20 €

A préciser que ce coût est prévu dans le budget puisqu'il s'agit de redéploiement de moyens.

Considérant l'avis émis par la commission n° 4 du 08 février 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'ouverture de l'accueil Vauquelin.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--